

L'an deux mille vingt-et-un et le dix mai à 19 h 00 le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Gilles COUTURE, Maire.

Absente excusée : SALLET Marie

Le compte-rendu de la réunion du 13 avril 2021 est adopté à l'unanimité après les précisions suivantes :

- Le fin de la mise à disposition de certains agents du SIVU des écoles du Tursan à la C.C.C.T. est bien actée à compter du 1^{er} avril 2021. Les différentes pistes envisagées (piscine, actions jeunesse,...) devront permettre de « consommer » ces heures sans que les participations des communes via le SIVU soient augmentées. La C.A.F. a d'ores et déjà été contactée et son accompagnement, en fonctionnement et en investissement, permettra ainsi d'atteindre cet objectif de maintien des participations communales.
- Budget d'investissement 2021. Après avoir expliqué la modification apportée au tableau « opérations d'investissement programmées en 2021 » après la réunion du 13 avril, et même si cela ne modifie pas les équilibres de ce budget, il a été décidé, pour une plus grande clarté, d'ajouter une ligne « dépenses imprévues » comme en fonctionnement. Le Maire tient à rappeler tout de même, que le Plan de Référence n'est pas une action mais une feuille de route globale, générale que nous avons décidé de suivre et que, de toute façon, la plupart des projets d'investissement de ce mandat seront, peu ou prou, liés à ce plan et/ou au programme Petites Villes de Demain.

I - INFORMATIONS DIVERSES

1. Communauté des Communes Chalosse Tursan (C.C.C.T.)

Modification des statuts. Suite à une erreur dans la délibération de la C.C.C.T. du 6 avril dernier, il nous est demandé de délibérer à nouveau sur l'ajout de la compétence facultative suivante aux statuts de la C.C.C.T. : « création et gestion de Maisons de Services au Public ». Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2. S.I.V.U.

Une 1^{ère} réunion de la commission « périscolaire-jeunesse » du SIVU a eu lieu le 29 avril dernier.

Outre le règlement intérieur de la pause méridienne (y compris cantine) et une « charte de bonne conduite », il a été question de la prise de compétence « jeunesse » par le SIVU.

Au vu de la réponse juridique de l'ADACL, cela est tout à fait possible et des actions destinées aux ados de nos communes pourront être portées par le SIVU. Cette politique sera, bien sûr, accompagnée par la CAF.

Cela sera un retour vers le passé : actions portées durant de nombreuses années par l'ACLET, puis la Communauté de Communes du Tursan et donc, maintenant, le SIVU des Écoles du Tursan. Le comité syndical se réunira le 7 juin prochain pour se prononcer, entre autres, sur cette prise de compétence.

3. Petites Villes de Demain.

La convention d'adhésion sera signée par toutes les parties le jeudi 20 mai.

4. Déclassement de voies. Suite à des travaux conséquents de

voirie au centre-bourg en 2016-2017, le conseil municipal a décidé le 18 septembre 2019 de classer dans la voirie communale les anciennes voies départementales suivantes :

- o Rue du Tursan, section comprise entre la rue des Filtres et la rue de Village-Neuf,
- o Rue Saint-Jean, section comprise entre la rue du Tursan et la route de Samadet.

Le Maire doit donc maintenant demander à la Présidente de la Communauté de Communes Chalosse Tursan l'intégration de ces voies dans le domaine communautaire.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5. Divers courriers.

Le Maire informe le conseil municipal des lettres qu'il a adressées à certains propriétaires sur différents sujets relevant de son pouvoir de police : procédure de péril ordinaire, décharges illégales, élagage d'arbres.

II - PERSONNEL

Par délibération du 10 septembre 2007, le conseil municipal a décidé d'adhérer au service Pôle retraite du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes, chargé de la gestion des dossiers de retraite gérés par la Caisse des Dépôts et Consignations. Mr le Maire présente une nouvelle convention pour la période 2020-2022. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

III - PISCINE

Dans l'optique de la réouverture de la piscine au 1^{er} juillet 2021, le maire propose d'adopter, pour l'exercice 2021 :

1. Le **Règlement Intérieur** et le **Plan d'Organisation des Secours et Sauvetage (POSS)**. Mr le Maire propose d'ouvrir la piscine du 1^{er} juillet au 2 septembre 2021. Il donne lecture du projet de Règlement intérieur et du POSS. Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de ces documents.
2. Tarifs. Mr le Maire fait les propositions ci-dessous :

Catégories		Entrée individuelle	Carte
Enfants	Moins de 6 ans	gratuit	gratuit
	De 6 à 15 ans	1,80 €	15 €/10 entrées
Adultes	Individuel	2,50 €	20 €/10 entrées
Groupes (sur demande)	Enfants de 6 à 15 ans	1,00 €	
	Adultes et accompagnants	1,50 €	

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

3. Personnel. Comme indiqué lors de la réunion du conseil municipal du 13 avril, Mr le Maire propose de signer une convention pour la période d'ouverture de la piscine, avec le SIVU des écoles du Tursan pour une mise à disposition du personnel du SIVU auprès de la commune de Geaune, pour :

- o La surveillance des bassins, une personne à temps

complet,

o L'accueil et le ménage, une personne à temps complet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants à cette décision.

4. Contrat de gestion pour la mise à disposition d'un distributeur de boissons et de denrées. Mr le Maire demande l'autorisation du conseil municipal de signer un contrat de gestion avec un professionnel de la distribution automatique. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer une telle convention.

IV - POINT TRAVAUX

1. Tout d'abord, petit retour sur la réunion du 21 avril. Elle a été très intéressante, de nombreux sujets ont été abordés et les membres de la commission ont ainsi de la matière, des pistes de réflexion à travailler, à approfondir, sur des projets importants et structurants pour la commune.

Quelques sujets abordés : la station d'épuration, le PLUi, l'avenir du presbytère, de l'îlot du marché couvert, de l'ancienne maison des associations, de la perception, les entrées à sécuriser, l'éclairage public, le chemin de la vigne, le projet solaire à la piscine,...

Bien entendu, si les projets 2021 sont fixés, il faudra planifier les autres dans le temps.

2. SYDEC.

- Une réunion a eu lieu le 3 mai avec Mr Laurent LAFITTE pour essayer de faire des économies au niveau de l'éclairage public (refonte des horaires, secteurs,...)
- D'autre part, il nous est proposé de procéder au remplacement d'une ancienne lanterne, rue des Augustins. Mr le Maire présente l'étude réalisée par le SYDEC ; coût total de l'opération 1 655 € TTC, charge communale 628 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de réaliser ces travaux.

V - TOUR DES COMMISSIONS

1. Développement durable. Là encore, la dernière réunion du 5 mai a été très intéressante et très riche en propositions :

- a. Participation au concours « Les trophées du SIETOM »,
- b. Création et mise en place de poubelles de tri au niveau de la place de l'Hôtel de Ville, de la zone du skate-park,...
- c. Organisation d'une journée citoyenne le 4 juillet pour nettoyer, les rues, les routes et les ruisseaux, ... Réunion de repérage le mercredi 2 juin à 19 h 00. Rendez-vous à la mairie.
- d. Réfléchir sur la mise en place d'une charte « qualité environnementale et développement durable » pour Geaune en Tursan. Cette charte pourrait s'intituler « La vie en Geaune dans 10 ans ».
- e. Mise en place d'un festival « Geaune troque tout » dans l'année : rien ne s'achète, rien ne se vend, tout s'échange !

2. Tourisme. Notre gîte a été visité par un technicien de

- Clévacances. Même s'il l'a trouvé remarquable, il a noté quelques points faibles et a suggéré de faire des travaux assez simples pour que la chambre Tursan puisse être plus indépendante. Plans et devis à demander.
3. Jumelage. La commune de Village-Neuf a répondu favorablement à nos 2 propositions :
 - a. Anniversaire des 40 ans du jumelage les 2 et 3 juillet 2022 à Geaune lors de nos fêtes patronales (match aller) et les 24 et 25 septembre 2022 à Village-Neuf (match retour).
 - b. Coréalisation d'un ouvrage sur l'histoire commune de Geaune et de Village-Neuf.
 4. Communication.
 - a. 8 mai en tout petit comité. Vivement que les conditions sanitaires permettent de revivre des cérémonies dignes de ce nom !
 - b. Pour les diverses distributions, le « facteur » doit être prévenu suffisamment à l'avance. Par contre, s'il a un empêchement, il doit prévenir Sandrine DUFAU au plus vite également.

VI - ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

- Déplacement du lieu de vote,
- Priorité à la vaccination pour les participants à la tenue des bureaux de vote.
- Attestation individuelle de priorité vaccinale remise par le maire aux personnes intéressées qui doivent contacter un centre de vaccination (lien fourni),
- Le tableau des permanences pour le 20 juin est établi.

VII - DIVERS

1. Consommation de substances prohibées au skate-park : la gendarmerie en a été informée et elle effectue des passages réguliers.
2. Problème de voitures ventouses : donner les numéros d'immatriculation au maire qui les transmettra à la gendarmerie (vu avec la Cheffe de brigade).
3. Espaces sans tabac. Les arrêtés vont être pris et les divers panneaux commandés (école de la Tour, Collège, zone des arènes/jardin d'enfants, zone skate-park/hall des sports/piscine/terrain de sports,...)
4. Diverses lettres.
 - a. Thierry DUPOUY (originaire de Geaune) souhaiterait qu'on mette à l'honneur un grand film « 110 à 0 » qui a été tourné en partie à Geaune dans les années 70.
 - b. Mme Christine BONHOURE, ancienne principale du collège Pierre de Castelnau, nous fait part de sa mutation définitive pour le lycée Jean d'Arcet à Aire-sur-l'Adour. Il faudra prévoir une petite réception dès que les conditions sanitaires le permettront.
 - c. L'association « Les 2J Family » organisera un videgrenier le dimanche 8 août.
 - d. Le nouveau président de la Fédération Française de la Course Landaise, Monsieur Patrice LARROSA demande aux municipalités un plein soutien pour la relance des courses landaises.

e. La boutique associative a rouvert le dimanche 9 mai à l'angle de la rue de la Tour et de la route de la Chalosse dans un cadre champêtre. Le marché dominical commence à bien s'inscrire dans le paysage. Il faut être vigilant cependant à la sécurité en installant un système de signalisation approprié. Les dimanches 4 juillet et 8 août, il aura lieu toute la journée. Bien entendu, les manifestations « historiques » (exemple fête locale, salon du livre,...) seront prioritaires pour l'utilisation des couverts.

f. Mr le maire informe son conseil que, un an après notre prise de fonctions, une réunion-bilan conviviale sera organisée le mercredi 30 juin.

La séance est levée à 21h30.

Ont signé au registre :

COUTURE Gilles

LACOSTE Gilles

FLOUS Pierre

ARRAGON Dominique

DUFAU Sandrine

SERRES Frédéric

BAILLET Jean-Michel

DARZACQ Christophe

LOCHE Benoît

PLAÏNO David

SALLET Marie

Excusée

CUPILLARD Hélène

THIBAUT Céline

DATOLA Murielle

CONVERSET Félicie